

Retractation vente condionelle devant notaire

Par laurent67000, le 21/02/2014 à 00:03

bonjour, je viens de me retracter d'une vente conditionelle d'un appartement realiser devant notaire...je me suis retracter pendant les 7 jours que la loi nous permet...est se que je risque une poursuite judiciere de la part du vendeur?car je comprends pas trop la difference entre compromis de vente, vente conditionelle..merci